



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2024-002

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Coordination de l'Administration Territoriale

87-2024-01-03-00001 - Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de la Haute-Vienne du mercredi 3 janvier 2024 à 18h au jeudi 4 janvier 2024 minuit (1 page)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2024-01-03-00001

Arrêté confiant la suppléance du poste de
Monsieur le préfet de la Haute-Vienne du
mercredi 3 janvier 2024 à 18h au jeudi 4 janvier
2024 minuit



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de la Haute-Vienne du mercredi 3 janvier 2024 à 18h au jeudi 4 janvier 2024 minuit

Le Préfet de la Haute-Vienne

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au Journal Officiel de la République le 14 juillet 2023, nommant M. François PESNEAU préfet de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 7 septembre 2023, publié au Journal Officiel de la République le 8 septembre 2023, nommant Mme Françoise SLINGER-CECOTTI en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Bellac ;

Considérant l'absence du département de M. le préfet de la Haute-Vienne du mercredi 3 janvier 2024 à 18h au jeudi 4 janvier 2024 à minuit ;

Considérant l'absence de M. Jean-Philippe AURIGNAC, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de pourvoir à la suppléance des fonctions préfectorales du mercredi 3 janvier 2024 à 18h au jeudi 4 janvier 2024 à minuit ;

Arrête

Article premier : Mme Françoise SLINGER-CECOTTI, en sa qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Bellac, est chargée d'assurer la suppléance du préfet de la Haute-Vienne du mercredi 3 janvier 2024 à 18h au jeudi 4 janvier 2024 à minuit.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Françoise SLINGER-CECOTTI, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. le préfet et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Bellac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 3 janvier 2024

Le préfet,

Signé

François PESNEAU